

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

ACTES ET PAROLES

M. Jules Guesde est un homme de convictions sincères et qui croit ne jamais obéir qu'à ses convictions. Mais il a des haines irréductibles et des amours intransigeantes qui lui constituent comme une seconde nature. A coup sûr, dans sa charge à fond de train contre la loi sur les retraites ouvrières, M. Jules Guesde croyait bien ne servir que les intérêts de la classe ouvrière. Pourtant, il servait en même temps une vieille rancune personnelle. Cela ne signifie pas qu'il se laisse influencer dans les questions de principe par des motifs d'ordre privé. Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer que son amour de la classe ouvrière s'arrange toujours pour être d'accord avec son antipathie à l'égard de M. Jean Jaurès.

Dans son discours de lundi, il avait ajouté un filet de vinaigre à son appétit coutumier ; sous la virulence habituelle qu'il mit à défendre sa thèse, il y avait comme une joie amère. Cette joie provenait, sans aucun doute, de ce qu'il savait combien cette thèse est désagréable à M. Jaurès. Il n'ignorait point qu'il allait à un échec certain, que les socialistes eux-mêmes le désapprouvaient et ne voteraient pour lui que par politesse et discipline de parti. Mais le seul plaisir d'ennuyer M. Jaurès lui était une compensation. Il n'apporte jamais autant de fougue et de passion à soutenir une idée que lorsqu'elle est en contradiction avec celles de son rival détesté et jaloux. Le socialisme lui semblerait mille fois plus beau si M. Jaurès cessait d'être socialiste.

Que voulez-vous ? Cela prouve qu'on peut être prophète de la Cité Future et avoir en même temps plusieurs des vices dont sont abondamment pourvus les hommes de la Cité Présente. Et voilà qui nous inspire des craintes sérieuses sur la réalité des joies que nous promet M. Jules Guesde pour le jour où nous serons entrés dans le paradis collectiviste. Si les hommes n'étaient pas vis-à-vis les uns des autres méchants, égoïstes et jaloux bien des maux dont nous souffririons disparaîtraient rapidement. La Cité Future exigera d'eux ces vertus aujourd'hui exceptionnelles et sans lesquelles on ne conçoit pas comment elle pourrait subsister : la bonté, le dévouement au bien général, l'oubli de soi-même au profit de tous. Or, le Rédempteur, l'Annonciateur de cet Ordre nouveau nous apparaît fâcheusement infesté de défauts qu'on croyait essentiellement « bourgeois ». Est-il vraiment la peine de se donner tant de mal pour arriver jusqu'à cette Terre Promise si nous devons y retrouver les hommes tout semblables à ce qu'ils sont ici ? Et ne vous semble-t-il pas qu'un citoyen incapable de se perfectionner lui-même aura beaucoup de peine à révolutionner la société ?

Donc, M. Jaurès ayant donné son vote et — avant son vote — son appui énergique, son concours enthousiaste à la loi sur les retraites ouvrières, il était certain que M. Jules Guesde la combattrait. Quelques radicaux, plusieurs réactionnaires et la plupart des socialistes ont accordé leurs suffrages à la proposition de M. Jules Guesde. Quant à M. Jaurès, ne voulant pas voter contre et ne pouvant pas voter pour, il s'est abstenu. La tactique de M. Jules Guesde a réussi en partie. S'il n'a pas abouti à mettre M. Jaurès en opposition formelle avec les membres du groupe socialiste, du moins il est parvenu à ce résultat : il l'a isolé. En effet, M. Jaurès est resté seul... avec M. Albert Thomas. Ses meilleurs amis, Rouanet, Sembat, et les autres, l'ont lâché. Aujourd'hui, M. Jules Guesde a l'air d'être vraiment le chef du parti — alors, pourtant, qu'il y est si peu sympathique. Voilà un petit incident qui aura certainement une suite ! M. Jaurès n'est pas homme à se laisser ainsi

« mécaniser » par son vieil adversaire. Tôt ou tard, il essaiera de prendre sa revanche. Dans les prochains congrès socialistes, M. Jules Guesde aura besoin de veiller au grain !... Ah ! comme ils s'aiment ces « camarades », ces hommes de fraternité !...

Tout de même, l'attitude de ces socialistes-unifiés est extraordinaire ! Pour des hommes qui se piquent avant tout de logique, comment peuvent-ils accorder leurs votes de lundi dernier avec ceux qu'ils émettent dans la dernière législature. Ils étaient cinquante-deux à l'ancienne Chambre. Tous votèrent la loi qu'ils condamnent aujourd'hui. Seul, M. Jules Guesde vota contre. Plusieurs d'entre eux prirent une part importante à l'élaboration et à la discussion de la réforme.

Bien mieux ! Avant le vote final avait eu lieu à Nîmes le Congrès national du Parti Socialiste. Celui-ci discuta longuement de l'attitude que devait prendre à la Chambre les représentants du Parti. Et, à une grosse majorité, le Congrès décida que les socialistes avaient le devoir impérieux de voter la loi telle qu'elle reviendrait des délibérations du Sénat !...

Voilà. Vous me direz peut-être que si le Congrès a ordonné de voter la loi, il n'a pas défendu de la démolir une fois qu'elle serait votée. Evidemment. D'ailleurs je sais bien à quoi s'exposent ceux qui n'admirent pas à tout coup les actes des socialistes et qui signalent leurs erreurs et leurs contradictions. Ils sont immédiatement notés comme les ennemis féroces du prolétariat conscient et organisé... Ça c'est une réponse. Mais, sapsiti, j'aimerais bien qu'on m'explique tout de même !...

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget du travail.

M. Bories demande de faire une dérogation à la loi du repos hebdomadaire en faveur des viticulteurs qui cultivent le raisin de table. Il veut que les halles centrales soient ouvertes, le lundi matin, du 1^{er} septembre au 15 octobre, sauf à donner aux ouvriers des halles une compensation raisonnable.

M. Paulin-Dupuy appuie ces observations, ainsi que M. Cels.

M. Lauche se plaint de ce que le vote des lois protectrices des travailleurs soit retardé.

Le ministère du travail ne paraît pas se préoccuper suffisamment des questions sociales, de celle de la juridiction des prud'hommes en particulier.

M. Viviani prend la défense des loi ouvrières votées sous son ministère et fait ressortir les inconvénients qu'il y a de les remanier à tout instant. Aucune loi ne résistera si, comme cela est arrivé pour la loi des Syndicats et pour celle des retraites, votées à l'unanimité, avant même qu'elles entrent en application on leur cherche des tares pour les empêcher de fonctionner. Etr réformiste, c'est non seulement faire des lois, mais encore les faire respecter par l'ensemble des citoyens, dont aucune catégorie n'est au-dessus de la souveraineté nationale.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère du travail.

M. Cels examine le fonctionnement des sociétés de secours mutuels indépendantes.

M. Berteaux présente des observations sur la façon dont on applique la loi du 12 juin 1893, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Il signale divers abus occasionnés

par la formalité de la mise en demeure adressée par les inspecteurs du travail aux industriels en cas d'infraction à la loi. Il demande donc que sur ce point, la loi de 1893 subisse les retouches nécessaires.

M. Lafferre, ministre du travail, répond aux divers orateurs.

M. Dumas présente les revendications des ouvriers agricoles.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Les formules de Gambetta

M. Paul Déroulède demandait, il y a quelques jours, où et quand Gambetta avait prononcé la formule célèbre qu'on lui attribue : « N'en parlons jamais, pensons-y toujours. »

Elle n'est pas plus de lui que l'autre aphorisme, dont nous précisons l'origine, la semaine dernière : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Mais il en a été le propagateur éloquent, et l'a rendue populaire.

Le 3 novembre 1871, M. Lespinasse, premier avocat général à la Cour d'appel de Pau, prononçait à l'audience solennelle de rentrée un discours sur le droit de guerre. Il recommandait l'institution de l'arbitrage entre les nations pour empêcher la perpétuité des haines et des projets de vengeance. Et en parlant de la revanche, il s'écriait :

« Une revanche ! N'en parlons jamais, pensons-y toujours ! »

Ce discours fut imprimé et publié. L'auteur l'envoya certainement à Gambetta, et celui-ci, trois semaines après, le 26 novembre 1871, dans un discours célèbre qu'il prononça à Saint-Quentin, s'exprimait en ces termes :

« ... Ne prononçons jamais une parole téméraire, cela ne conviendrait pas à notre dignité de vaincu, car il y a aussi une dignité de vaincu, quand il est tombé victime du sort et non de sa propre faute. Soyons gardiens de cette dignité et ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours. Alors vous serez dans le véritable chemin de la revanche, parce que vous serez parvenus à vous gouverner et à vous contenir vous-même. »

Lorsque Gambetta parlait ainsi, le territoire français était encore occupé par les troupes allemandes, nous étions à la merci de l'étranger.

Il avait parfaitement raison de nous recommander la prudence, alors qu'un discours maladroit pouvait provoquer les plus cruelles représailles. Depuis lors, si la patrie n'a pas eu sa revanche, les bavards ont pris copieusement la leur. Ils ont adopté cette devise : — Parlons-en toujours et pensons-y le moins possible.

LE CAOUTCHOUC

Une nouvelle source de production

L'invention vraiment géniale de la vulcanisation du caoutchouc ouvrit la voie, vers le milieu du siècle dernier, aux applications industrielles du précieux latex. Ces applications se sont aujourd'hui multipliées de façon telle que le caoutchouc est devenu presque aussi indispensable à la vie sociale que le coton ou la houille. Enfin, dans ces dernières années, l'essor considérable pris par l'automobilisme et le cyclisme est venu offrir aux producteurs de gomme un débouché nouveau et dont l'importance ne saurait être exagérée. La consommation s'est, en effet, tellement développée qu'on peut considérer que son chiffre avoisine celui de la production mondiale du caoutchouc, du reste les prix de cette matière première ont haussé dans des proportions qui ont à certains moments, alarmé l'industrie.

On sait que le caoutchouc est actuellement tiré de deux sources différentes : les arbres naturels et les arbres de plantation. Grâce à l'exploitation intensive et barbare à laquelle elles ont donné lieu, à cause des prix élevés

payés au récolteur, les forêts vierges paraissent en voie d'épuisement, des territoires autrefois réputés pour leur richesse en caoutchouc, sont aujourd'hui totalement dépeuplés et les récolteurs doivent s'enfoncer chaque jour plus avant dans la brousse pour recueillir la précieuse gomme dont la récolte devient de plus en plus difficile et onéreuse. Il y a donc lieu de considérer que dans quelques années la production des terres vierges sera insuffisante en regard des besoins de l'industrie. La production des plantations compensera-t-elle dans ce court laps de temps la disparition progressive de cet important facteur ? Malgré la création de nombreuses plantations cela ne semble guère possible surtout si l'on tient compte que les demandes de l'industrie ne peuvent que s'accroître.

Nous devons donc accorder toute attention à des procédés nouveaux pouvant fournir immédiatement une quantité suffisante pour parer aux exigences des demandes. Ici est, en ce moment, question d'une matière qui semble devoir apporter un changement profond dans le marché du caoutchouc, elle est désignée sous le nom de gomme de Jelutong ou de Bornéo mort, et a fait l'objet d'une communication à l'Académie des sciences. Suivant une note de M. Jean Dybowski, professeur d'agriculture coloniale à l'Institut National Agronomique et à l'Ecole Supérieure d'Agriculture Coloniale, présentée à l'Académie des sciences le 9 janvier dernier, le ressort que la plante connue sous le nom de Hooc, ou Djera costulata, de la famille des apocynacées fournit un latex que l'on désigne sous le nom de Jelutong. Après coagulation et séchage, ce latex donne un produit hydrocarboné prenant l'aspect de la résine et renfermant du caoutchouc dans la proportion de 10 à 20/0. Un procédé très simple et peu coûteux permet d'éliminer les matières résineuses, laissant un caoutchouc de belle qualité, supérieur aux meilleures qualités du Congo. Déjà il a été vendu 30.000 kilos de cette matière à un bon prix. Etant donnée l'extrême abondance des Djera dans la Malaisie et les régions voisines, et la modicité des frais d'achat et de traitement de la gomme de Jelutong, il n'est pas douteux que l'on puisse obtenir de cette manière des quantités considérables de caoutchouc à des prix laissant des bénéfices fort intéressants.

JEUNES ESPOIRS

Quatre fois par an, à l'occasion de leur dîner trimestriel, les « Quarante-Cinq », groupe d'écrivains, décernent à l'un des jeunes gens que leurs premières œuvres en littérature ou en peinture ont permis de distinguer, un prix de 1.000 fr. Les derniers lauréats furent MM. Duvernois, Cyril, Rey, Porché. Cette fois trois candidats étaient en présence : MM. Louis Nazzi, Edmond Gojon et Jacques Dyssord. Le prix a été décerné à M. Gojon, poète qui fut déjà candidat au prix de Rome.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche dans département de Meurthe-et-Moselle :

Inscrits, 1.014; votants, 1.007. Majorité absolue, 504.

Ont obtenu au premier tour :

M. Chapuis, radical, député de Toul, 520 voix, élu.

M. Keller, républicain libéral progressiste, adjoint au maire de Lunéville, 374.

M. Gentil, radical indépendant, 108.

Il s'agissait de remplacer M. Magnin, sénateur inamovible, décédé. Le sort avait désigné le département de Meurthe-et-Moselle.

Le budget

Un nouveau douzième provisoire, vient d'être voté par le Parlement. Cela fait deux, et, vraisemblablement, on ne s'en tiendra pas là.

La Chambre a commencé la discussion du budget au mois de novembre et, à la fin de janvier, elle n'a encore examiné que six budgets : les finances, l'intérieur, l'agriculture, les affaires étrangères, le commerce et la justice.

Elle a entrepris, il y a trois jours, la discussion du budget du travail et il lui reste encore à voter les budgets de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des colonies, dont le rapport n'est pas encore déposé.

Sans compter les budgets annexes des postes et télégraphes, des beaux-arts, des chemins de fer de l'Etat et plus d'une vingtaine de chapitres réservés des principaux budgets déjà votés.

Voilà pour les dépenses.

Reste la loi des finances, dont la discussion sera longue, car on y a incorporé un certain nombre de propositions de lois qui prendront, à elles seules, plusieurs séances.

Et nous sommes à la fin de janvier. Quel que soit l'optimisme des contribuables, ils ne peuvent compter sur le vote du budget à la Chambre avant le milieu de mars.

Le Sénat demandera bien un mois pour le discuter ; cela nous conduit jusqu'à Pâques, qui tombe, cette année, le 16 avril.

Rappelons que le budget de 1900 fut voté le 12 avril, que celui de 1905 fut voté le 21 avril, et enfin que le budget de 1910 ne fut voté aussi que le 21 avril, trois semaines avant les élections.

Juge contre parquet

On n'a pas oublié le singulier contrat que passèrent, lors de la dernière période électorale, MM. Chevaux et Jacquelin, tous deux candidats aux élections législatives dans le 11^e arrondissement de Paris.

M. Chevaux, qui avait obtenu au premier tour, plus de voix que M. Jacquelin, s'engageait à faire campagne pour ce dernier, en vue du scrutin de ballottage.

Par contre, M. Jacquelin devait verser 30.000 francs à M. Chevaux, en dédommagement des frais engagés.

Voyant dans ce contrat une fraude électorale, le parquet prescrivit l'ouverture d'une information qui fut confiée à M. le juge d'instruction Chéneboit. Le magistrat communiqua dernièrement sa procédure « en état » au parquet.

Le dossier fut remis à M. le substitut Prouharam, chargé de le régler.

M. Prouharam rédigea un réquisitoire concluant au renvoi des inculpés en police correctionnelle.

Mis en possession de ces réquisitions, M. le juge Chéneboit, en complet désaccord avec le représentant du ministère public, a rendu une ordonnance de non-lieu.

Le parquet s'est aussitôt pourvu devant la chambre des mises en accusation, contre l'ordonnance de M. Chéneboit.

AU PORTUGAL

Le projet de loi électoral

La discussion des six premiers chapitres du projet de loi électoral au Conseil des ministres est terminée.

Le vote ne serait pas obligatoire dans les circonscriptions de Lisbonne et de Porto, on adopterait la représentation proportionnelle par le procédé d'Hondt.

Dans les autres circonscriptions, le scrutin aurait lieu sur une liste incomplète, portant un maximum de trois noms sur quatre à élire.

Seront électeurs tous les citoyens Portugais sachant lire et écrire, ayant 21 ans au 1^{er} avril de cette année, et ceux qui sont légitimement inscrits dans le dernier recensement.

Ne seront pas électeurs, les soldats en activité effective de service, les indigents, les condamnés, les interdits de séjour, les faillis.

Seront éligibles tous ceux sachant lire et écrire. Seront inéligibles les magistrats judiciaires et militaires en activité de service, les religieux à quelque religion qu'ils appartiennent, les personnes liées par contrat avec l'Etat, et les directeurs des Compagnies par lui subventionnées.

Seront élus par chaque circonscription, quatre députés, excepté dans celles de Lisbonne et de Porto, qui auront respectivement deux circonscriptions chacune, ayant droit à huit députés et les colonies qui éliront chacune un député.

Sept chapitres de la loi électorale restent en discussion devant le Conseil des ministres.

Indemnité au roi Manoel

Le « Djarío Noticias » annonce que le gouvernement provisoire vient de prendre des mesures pour le paiement immédiat d'une indemnité mensuelle de 660 livres sterling (16.500 fr.) au roi détrôné Manoel. Les chèques pour les mensualités des mois d'octobre, novembre et décembre auraient déjà été expédiés au roi.

La Prusse et le Vatican

Le ministre de Prusse auprès du saint-siège, le docteur de Muhlberg, a prononcé, à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur, un discours qui a produit une vive impression dans les milieux ecclésiastiques.

« On se trompe à Rome, a dit le représentant du gouvernement prussien, quand on dit que la religion est persécutée en Allemagne. On pourrait parler au contraire de la violence que la minorité catholique fait aux quarante-cinq millions de protestants allemands. L'attitude actuelle de la curie romaine est une provocation à l'égard des protestants d'Allemagne. Elle met en danger la paix religieuse de notre pays. »

M. de Muhlberg a continué en disant qu'il est désirable que la curie évite une répétition des attaques que contenait l'Encyclique.

Petites Nouvelles

Les Sociétés d'alpinistes d'Allemagne et d'Autriche viennent de dresser la statistique des accidents qui se sont produits dans les Alpes en ces dix dernières années. Pendant cette période, 890 hommes ont payé de leur vie leur passion pour le sport alpin.

On annonce la mort de la comtesse Foucher de Careil, née de Vilgruy, qui a succombé aux suites d'une longue maladie. Elle était présidente des Dames de France.

Une explosion de grisou s'est produite dans la mine Deutscher Kaiser, à Bruckhausen (Allemagne). Il y a eu 6 morts et 14 blessés.

L'Officiel publie un décret autorisant le ministre de la guerre à accepter l'offre d'un aéroplane faite par M. Goupy.

Un monument destiné à commémorer la mémoire glorieuse des Francs-tireurs des Ternes, morts à l'ennemi au cours de la guerre de 1870-71, a été inauguré dimanche à deux heures, devant l'église Saint-Ferdinand. Plusieurs discours ont été prononcés.

La ligue nationale contre l'alcoolisme a donné dimanche à deux heures, sa fête annuelle dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. M. Félix Voisin, membre de l'Institut, président de la Ligue, présidait la cérémonie.

Le banquet de la Chambre de commerce russe, auquel la présidence de M. Isvolksy, ambassadeur de Russie à Paris, donnait cette année, une importance particulière, a eu lieu samedi soir.

On annonce la mort de M. Mathieu-Bodet, ancien ministre des finances.

CHRONIQUE LOCALE

Les Manuels Scolaires

Le Conseil d'Etat vient de rendre son arrêt dans l'affaire des manuels scolaires.

Voici les points essentiels qui se dégagent de la décision du Conseil d'Etat :

1° La liste des livres de classe qui peuvent être mis en usage dans les écoles primaires publiques est arrêtée par le recteur sur proposition du Conseil départemental ;

2° Il appartient au ministre de l'Instruction publique, après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, de prononcer l'interdiction de tel ou tel livre ;

3° Du moment qu'un livre figure sur la liste arrêtée par le recteur et qu'il n'a pas été interdit par le ministre, l'instituteur a le droit absolu de choisir ce livre et d'en imposer l'usage à ses élèves.

Les parents n'ont aucun rôle à jouer dans ce choix et les enfants sont tenus de se servir du livre indiqué par l'instituteur ;

4° S'ils s'y refusent, il y a manquement à la discipline scolaire, et l'autorité universitaire a le droit et le devoir de sévir et d'appliquer les peines disciplinaires que les lois et règlements mettent à sa disposition.

Les pères de famille sont donc bien avertis qu'à l'avenir toutes les manifestations que sur l'invitation des vicaires, ils tenteraient de faire contre l'école laïque et ses maîtres, ne seront pas tolérées.

Il faut espérer que ces pères de famille se le tiendront pour dit.

L. B.

A LA CHAMBRE

Dans notre dernier numéro, mentionnant le vote de nos députés sur le scrutin relatif à la proposition de M. Patureau, tendant à la réduction de l'indemnité parlementaire, nous avons publié que les trois députés du Lot avaient voté contre.

M. de Monzie fait rectifier par le Journal officiel de la façon suivante : « M. de Monzie, porté comme ayant voté contre, déclare avoir voté pour. »

L. B.

A LA PREFECTURE

M. Buart, secrétaire général de la Préfecture du Lot, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite et est nommé sous-préfet honoraire.

Nous tenons, au moment où M. Buart nous quitte à lui dire combien de regrets il laissera dans notre ville et dans notre département.

Bien qu'il n'ait fait qu'un court passage à Cahors, M. Buart, par son aménité, son affabilité, avait su s'attirer de nombreuses et chaudes amitiés.

Bienveillant et excellent administrateur, M. Buart, dont chacun connaissait la netteté des convictions républicaines, était apprécié et estimé par tous ses subordonnés.

C'est dire qu'il quittera notre ville accompagné par les sympathies de nombreux amis qu'il avait su se faire et qui garderont de lui le meilleur souvenir.

A ces nombreuses sympathies, le Journal du Lot tient à joindre les siennes.

M. Buart est remplacé à Cahors par M. Mendousse, sous-préfet de Gaillac, auquel nous souhaitons la bienvenue.

M. Mendousse est né le 5 décembre 1875 ; il a été successivement attaché puis rédacteur au ministère de l'Intérieur, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire et secrétaire général de la Drôme. Il était sous-préfet de Gaillac depuis 1906.

Au Palais

Dans le tableau d'avancement des magistrats, nous relevons avec plaisir les noms de MM. Dauren-san, président, Fournié, Grimal, Labatut, juges au tribunal de Cahors, Daynac, juge d'instruction au tribunal de Gourdon.

Recette ruraliste

M. Soulaacroup est nommé receveur ruraliste à Valprionde.

Nomination

M. Terrade, médecin en chef de l'asile de Leyme est nommé médecin en chef de l'asile d'Agen.

Gratification

Sur la proposition de M. le Sous-préfet de Figeac, M. le Préfet du Lot a accordé une gratification à M. Lacaze Justin, de Glanes, pour avoir maîtrisé le 9 janvier un cheval emballé.

Enseignement primaire

Voici la liste des instituteurs et des institutrices du Lot promus à la classe supérieure de leur grade, en 1911 :

INSTITUTEURS

1^{re} CLASSE

a) Ancienneté :

Néant.

b) Choix :

MM.

Aldhuy, à Valprionde ;
Barry, à Montamel ;
Caussanel, à St-Cirq-Bel-Abre ;
Conquet, à Francoulès ;
Garrigues, à Lascabanes ;
Garrigues, à St-Paul-Labouffie ;
Girma, à Cours ;
Grimal, à Labathude ;
Laborie, à Frontenac ;
Meulet, à Carluet ;
Ourcival, à Laburgade ;
Raufet, à Grèzes.

2^e CLASSE

a) Ancienneté :

Audubert, à Carennac ;
Boissoles, à Thédillac ;
Boutary, à Cabrerets ;
Brunet, à Cahors ;
Brunet, à Bétaille ;
Buffet, à Bédour ;
Carbonnel, à Tour-de-Faure ;
Cavanié, à Cournou ;
Cabrignac, à Miers ;
Chartrou, à Larroque-Toirac ;
Counil, à Floressas ;
Delpech, à Flaungnac ;
Delpy, à Saint-Simon ;
Destruel, à Lacapelle-Marival ;
Espinadel, à Cahus ;
Farges, à Rignac ;
Gimel, à Condat ;
Grimal, à Orniac ;
Henras, à Cambayrac ;
Labarthe, à Saint-Cirq-Madelon ;
Lacombe, à St-Vincent (St-Céré) ;
Lagarigue, à St-Cirq-Lapopie ;
Lasguignes, à Puy-l'Evêque ;
Lestrade, à Cavagnac ;
Pécourt, à l'Hospitalet ;
Pégourie, à Sènaillac (Lauzès) ;
Rey, à Belmontet ;
Ruamps, à Espère ;
Touriol, à Puy-l'Evêque ;
Tourres, à Creysse ;
Triot, à Autoire ;
Vernéjoul, à Saint-Perdoux ;
Véziat, à Caillac ;
Vialard, à Vayrac.

b) Choix :

Gipoulou, à Prayssac ;
Lugol, à Lalbenque ;
Romce, à St-Jean-de-Laur.

3^e CLASSE

a) Ancienneté :

Bénéchie, à Gagnac ;
Blalard, à Sabadel (Latronq.) ;
Cennac, à Teyssieu ;
Feyt, à Castelnaud-Montrastier ;
Hébrard, au Roc ;
Ticou, à Thégra.

b) Choix :

Bousquet, à Laramière ;
Delbos, à Gramat ;
Gibrat, à Camburat.

4^e CLASSE

a) Ancienneté :

Barry, à Gourdon ;
Bénac, à Saint-Cernin (Lauzès) ;
Borredon, à Saint-Germain ;
Cussac, aux Arques ;
Garrigou, à Blars ;
Lafargues, à Duravel ;
Nozières, à Saint-Cirgues.

b) Choix :

Astorg, à Mechmont ;
Bergougnoux, à Ginouillac ;
Coldéfy, à Cazillac ;
Pons, à Luzech.

TITULARISATIONS

Brugalières, à Crayssac ;
Capoulade, à Sabadel (Lauzès) ;
Floyrac, à Saint-Martin-de-Vers ;
Lacroix, à Latronquière ;
Lagard, à Cassagnes ;
Lavergne, à Saint-Céré ;
Maillard, à Souillac ;
Marty, à Milhae ;
Saderne, à Bretenoux ;
Salgues, à Limogne.

INSTITUTRICES

1^{re} CLASSE

a) Ancienneté :

Néant.

b) Choix :

Mmes
Barrat, à Saint-Chamarand ;
Bergougnoux, à Magnagnac (Carennac) ;
Bro, à Terrou ;
Charmes, à Sauliac ;
Martin, à Larroque-des-Ares ;
Soulié, à Lacandourcet ;
Véziat, à Caillac ;
Vidal, à Cahors.

2^e CLASSE

a) Ancienneté :

Arliugué, à Gignac ;
Chapt, à Latour (Bélave) ;
Vaysse, à Catus.

b) Choix :

Castelnau, à Cahors ;
Péfit, à Vairaire ;
Salives, à Souillac ;
Vermande, à Bagnac.

3^e CLASSE

a) Ancienneté :

Bénéchie, à Gagnac ;
Bonhomme, à Larnagol ;
Delpouget, à Soullomès ;
Delrous, à Crégols ;
Fenoul, à Ruyères ;
Rivaud, à Saint-Céré ;
Rozières, à Luzech.

b) Choix :

Boissy, à Lalbenque ;
Chapou, à Saint-Pantaléon ;
Hébrard, au Roc ;
Mercier, à Figeac.

4^e CLASSE

a) Ancienneté :

Balagayrie, à Marciillac ;
Baldy, à Souillac ;
Barthon, à Bégous (Cahors) ;
Bénac, à Saint-Cernin (Lauzès) ;
Bonaure, à Salviac ;
Bories, au Boulvé ;
Canannes, à Montcabrier ;
Carles, à Sérignac ;
Caussanel, à Montfaucou ;
Cayrol, à Loupiac ;
Coldéfy, à Cazillac ;
Foissac, à Albas ;
Gambert, à Souillac ;
Labro, à Castelnau ;
Leygonie, à Cavagnac ;
Saint-Affre, à Seuzac (Larnagol) ;
Vidaillac, à Lalbenque.

b) Choix :

Baldy, à Saint-Médard (Catus) ;
Escrouzailles, à Vers ;
Guilhem, à Figeac ;
Lemoine, à Souillac ;
Mespoulhé, à Bretenoux ;
Soult, à Lanzac.

TITULARISATIONS

Bayle, à Puybrun ;
Bessières, à St-Martin (Lavere) ;
Billard, à Gagnac ;
Bouzu, à Frégeac (Sousceyrac) ;
Castagné, à Espédaillac ;
Cayrol, à St-Laurent-les-Tours ;
Coubay, à Concois ;
Delrieu, à Lathèze ;
Fau, à Albiac ;
Gisbert, à Labastide-Murat ;
Hug, à Salgues (Lab-Marnhae) ;
Laborderie, à Montcuq ;
Lacheneau, à Miers ;
Lacombe, à Laval (Reilhaguet) ;
Mabru, à Luziers (Salviac) ;
Marconié, à l'Hospitalet ;
Masbou, à Lebrail ;
Monrayssé, à Molières ;
Penchenat, à Leyme ;
Portal, à Promilhanes ;
Pressouyre, à Comiac ;
Rigal, à Blanzaguet (Pinsac).

M. Cancès, maître primaire au Lycée de Cahors, est promu au choix à la 2^e classe des instituteurs. M. et Mme Guillard, instituteurs détachés au Collège de garçons de Figeac, sont promus au choix à la 2^e classe de leur emploi.

La défense des montagnes

Il s'est constitué à Bordeaux, en 1905, une Association centrale pour l'aménagement des montagnes. Cette Association a pour but : 1. Amélioration des pâturages ; 2. Reboisement des montagnes. Dans différentes vallées des Pyrénées, l'Association a tenté la mise en œuvre de sa devise : Sauver la terre de la patrie.

Les membres adhérents qui habitent des pays de montagne paient une cotisation de 2 fr. par an. Quelques personnes de l'arrondissement de Bagnères, sous l'inspiration et le patronage de la Société Ramond, estiment utile de constituer une section montagnarde de l'Association centrale.

Un bureau provisoire a été désigné. Il est placé sous la présidence d'honneur de MM. Dupuy, ministre du commerce ; Pédebidou, sénateur ; Nogués, député ; Canal, préfet ; Boiry, sous-préfet ; Marchand, président de la Société Ramond ; Abadie, ancien président du Conseil général ; Cazalas, conseiller d'arrondissement ; Fortassin, maire de Bagnères ; comte de Roquette-Buisson.

MM. Sansot, industriel, président ; Ragon, notaire, trésorier ; A. Lacoste, professeur, secrétaire, ont bien voulu, jusqu'à la constitution définitive de la section, recueillir les adhésions et le montant des cotisations (2 fr. par an) dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

Ils font appel au concours de toutes les bonnes volontés pour l'œuvre patriotique qui préoccupe les pouvoirs publics et les grandes associations touristiques de France.

Le premier objet des efforts de la section sera de créer une pépinière dans la région du Pic-du-Midi.

Secours aux sinistrés

Une somme de 78.000 fr., a été attribuée au département du Lot sur le crédit extraordinaire voté par le Parlement pour allocation d'un secours en vue de remédier aux pertes subies par la viticulture en 1910.

L'emploi de cette somme doit être fait par une commission départementale, composée en conformité d'instructions ministérielles très précises.

M. le préfet s'est empressé de procéder à la nomination de cette commission.

Cette commission a décidé :

1. Que le secours extraordinaire de 78.000 francs sera réparti entre tous les perdants nécessiteux, propriétaires, fermiers et métayers, en prenant pour base le déficit de la récolte moyenne des années 1908 et 1909 ;

2. Que les conseils municipaux répartiront dans chaque commune

la somme allouée à la commune étant bien spécifiée que les viticulteurs susceptibles d'être secourus (propriétaires, fermiers et métayers) qui auront récolté un excédent de vin sur la consommation familiale ne pourront pas recevoir de secours.

La commission a décidé, d'autre part, que les assemblées municipales auront la faculté d'affecter une partie de l'allocation à la répartition des chemins d'exploitations agricoles, si elles le jugent utile, le surplus étant employé en secours individuels.

Les maires des localités ayant subi des pertes ont été avisés par la préfecture de la somme attribuée à leur commune par la commission de répartition.

Bureaux télégraphiques

Les bureaux télégraphiques de Fons et de Cardaillac seront ouverts le 1^{er} Mars 1911.

Octroi de Cahors

Par suite de la révision du tarif de l'octroi de Cahors et des modifications qui en ont résulté, les négociants de la localité sont priés de vouloir bien, pour faciliter leurs déclarations à l'octroi, se conformer aux dispositions suivantes à l'égard des nets sur les conserves qu'ils recevront de l'extérieur.

Ces poids nets sont fixés d'office par le nouveau tarif, savoir :

A 80 pour cent sur les poids brut de toutes les conserves à l'huile, ainsi que sur les sardines et anchois salés en baril.

A 60 pour cent, sur les poids brut des conserves en baril ou contenues dans des récipients en verre ou en métal.

En conséquence, les destinataires des marchandises précitées sont invités à se faire indiquer au préalable par leurs fournisseurs, avec le total du poids brut des récipients, le poids net dérivant de ce brut, sans tenir compte de la tare des divers emballages renfermant les récipients.

Il n'y a rien de changé au régime déjà appliqué aux fruits secs ou confits expédiés en vrac, caisses, boîtes, couffins en sac, ni aux autres catégories de conserves non dénommées ci-dessus.

Classe 1890

Samedi soir a eu lieu, dans une des salles du Café de Bordeaux, la réunion préparatoire en vue de l'organisation du banquet commémoratif des camarades de la classe 1890.

Il a été déjà recueilli 40 adhésions et les espérances permettent, d'ores et déjà, de compter sur un plus grand nombre.

La présidence d'honneur a été offerte à l'unanimité, au Colonel Jouinot-Gambetta qui fait partie de la classe 1890.

Les anciens conscrits de la classe 1890 et ceux qui marchent avec celle-ci, comme engagés volontaires, qui n'ont pas encore donné leur adhésion, peuvent se faire inscrire pour le banquet, qui aura lieu le samedi 18 février et verser leur cotisation, qui est de 4 francs (café compris).

S'adresser chez MM. Fournié, pharmacien, Cambar, expéditionnaire des postes, trésorier, ou Galtié, commis-greffier, secrétaire.

LES QUERCYNOIS A BRIVE

L'Association amicale des Enfants du Lot a procédé à l'élection des membres du bureau pour l'année 1911 et fixé la date de son banquet annuel.

Le bureau a été ainsi composé : Président d'honneur, M. Brouqui, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire ; président, M. le docteur Coussieu ; vice-présidents, MM. Jargues, professeur au collège, et le docteur Bergougnoux, conseiller municipal ; trésorier, M. Linol ; secrétaire, M. Laporte ; secrétaire adjoint, M. Ricros.

Le banquet aura lieu le dimanche soir 5 février, à l'hôtel du Petit-Toulouse, rue Blaise-Raynal, 40, tenu par M. Antignac.

Le trésorier, M. Linol, marchand-tailleur, place de l'Hôtel-de-Ville, recevra les inscriptions jusqu'au 2 février prochain.

Football-Rugby

Dimanche s'est disputé à Toulouse un match entre la deuxième équipe du Stade Toulousain et la première équipe du 7^e de ligne.

Les Toulousains qui comptaient dans leurs rangs de nombreux joueurs de marque, entre autres, Mialhe, Rous, Picard, Jaureguy, Lacaze, Dickson, Frouzi, tous équipiers premiers ou remplaçants de première, se heurtèrent à une magnifique défense de nos troupiers qui ne furent finalement battus que par 12 points (4 essais) à zéro. Ce résultat, tout à l'honneur de la jeune équipe du 7^e, prouve les progrès rapides accomplis par cette dernière depuis sa fondation et laisse beaucoup d'espoir pour les rencontres futures.

Quelques mots sur la partie. Au

début les Toulousains dominent et pendant près de 10 minutes se maintiennent sur les buts du 7^e. Puis le 7^e remonte et le jeu se poursuit à égalité jusqu'à la fin de la mi-temps, les Toulousains réussissant cependant à marquer trois essais, l'un sur un cafouillage dans les 22 mètres du 7^e, l'autre sur une échappée d'un trois quart aile, le troisième sur passes.

La 2^e mi-temps fut plutôt à l'avantage du 7^e qui manqua deux essais par suite de l'affolement de ses joueurs et qui ne laissa marquer qu'un essai et encore sur une faute de l'adversaire.

Au 7^e, la ligne d'avants fut, par rapport à la ligne adverse, supérieure en mêlée, mais inférieure dans les touches et les dribblings. Les avants montrent un peu trop d'hésitation à se coucher sur les dribblings et ont une trop grande tendance à faire des passes dans leurs 22 mètres.

Les demis furent moyens, surtout le demi d'ouverture.

Les trois quarts, privés des services d'Alba et de Durand, réussirent de belles choses ; les ailes montrèrent cependant un peu d'hésitation.

L'arrière fut meilleur sur le ballon que sur l'homme.

Jeudi prochain, à 1 heure 1/2 aura lieu sur le terrain du Roc de Lagasse le match revanche entre l'équipe du 10^e dragons de Montauban et l'équipe du 7^e. Les fantassins, battus au match aller par 29 points à 13, espèrent prendre leur revanche ; ils seront d'ailleurs plus complets et semblent en progrès.

D'autre part les Dragons nous envoient leur première équipe au grand complet. La partie sera donc fermement disputée et les nombreux sportsmen qui se rendront au Roc de Lagasse n'auront pas à regretter leur déplacement.

L'équipe du 7^e sera ainsi composée :

Arrière : Lamouroux.

Trois quarts : Delmas (cap.) ; Alba ; Durand ; Guichard.

Demis : Cachie ; Bourdelles.

Avants : Puech ; Gagerie ; Trousselier ; Rouch ; Boyé ; Jehanne ; Tregan.

Remplaçants : Maurel ; Roques.

La composition de l'équipe du 10^e dragons ne nous a pas encore été communiquée.

M. F. Cohn, l'excellent referee du 7^e, arbitra.

Tribunal correctionnel

Audience du 30 janvier

VAGABONDAGE

Roques Ernest, vagabond incorrigible comparait une fois encore en police correctionnelle. Il met une telle insistance à prétendre qu'il est un infatigable travailleur que le Tribunal renvoie à une prochaine audience pour éclairer son cas.

CONTREBANDE

La Régie demande la confiscation d'engins frauduleux saisis par ses agents qui n'ont pu rejoindre les délinquants.

Le Tribunal accorde la confiscation.

CHASSE ET OUTRAGES

Ernest B... de Sabadel, 26 ans, a été surpris par les gendarmes au moment où, à proximité de la maison de ses parents, il tendait des pièges à grives.

Ce jeune homme est un idiot irresponsable.

Son père Denis B..., un très honorable propriétaire de Sabadel, a très mal reçu, à cette occasion, les gendarmes qui verbalisaient ; il est poursuivi pour outrages.

Après plaidoirie de M^e Lacaze, le Tribunal acquitte le fils et condamne le père à 25 fr. d'amende (sursis).

AFFOUGE OU VOL

Très intéressante affaire qui ramène au xv^e siècle.

En l'an de grâce 1488, les habitants de Blars et de Marciillac se virent attribuer par acte le droit de ramasser le bois sec ou mort (droit d'affouage) qui se trouverait dans deux immenses bois situés dans ces communes. Jean Masbou, de Marciillac est poursuivi, sur la plainte d'un acheteur d'une coupe de bois, pour avoir, depuis trois ans, abusé de ce droit de grappillage qui remonte à la féodalité.

M^e Lacaze le défend très habilement et soutient qu'étant donné l'acte de 1488, c'est là un simple délit forestier qui se trouve prescrit.

Une discussion très intéressante s'engage entre l'honorable défenseur de Masbou et M^e de Valon, avocat du plaignant qui se porte partie civile.

M^e Korn, procureur de la République donne ses conclusions. Le Tribunal renvoie le prononcé de son Jugement à huitaine.

FOIRE DE PARIS

En réponse aux nombreuses demandes de renseignements, le Comité de la Foire de Paris informe les intéressés que le voyage à la Foire de Leipzig comprendra la visite de Francfort, Leipzig, Nu-

remberg et Stuttgart ; la durée en sera de huit jours et les frais s'élèveront au maximum à 200 francs. Pour renseignements et adhésions, s'adresser au siège du Comité, 25, boulevard du Temple, à Paris.

L'assassinat des Arques

On sait que malgré les charges accablantes qui pèsent sur lui, Louis Vialard persiste à proclamer son innocence.

Il reconnaît que « tout est contre lui » qu'il y a une foule de faits, de détails qui prouvent sa culpabilité, mais à toutes les questions du juge d'instruction, il ne répond que par ces mots : « Que voulez-vous, c'est possible, mais ce n'est pas moi qui ai fait le coup. »

Persistera-t-il dans ce système de défense ? C'est peu probable.

Le jeune et cynique bandit ne le pourra guère depuis dimanche.

La justice, en effet, n'avait pu encore retrouver l'argent volé à Francoulon : où Vialard l'avait-il caché ?

Or samedi, le père de Vialard, en cherchant divers objets dans sa grange, à Ginouillac, trouva une boîte en fer blanc. Machinalement il l'ouvrit, mais hélas ce fut avec émotion qu'il en constata le contenu. Des billets de banque et la montre volés à la victime de l'assassinat des Arques, étaient renfermés dans cette boîte.

Le malheureux père comprenant cependant que cette charge était la preuve de la culpabilité de son fils, n'hésita pas. Il arriva dimanche matin à Cahors et se rendit chez M. le Procureur de la République, auquel il remit les billets de banque et la montre de Francoulon.

Il sera donc dès à présent, difficile à Louis Vialard, de persister dans ses dénégations : sa culpabilité est hautement démontrée.

Théâtre de Cahors

Mercredi premier Février, l'excellente troupe de M. Crémieux donnera en représentation de gala

Les Saltimbanques

le merveilleux opéra-comique de Ganne, dans lequel MM. Pirard, Coulon, Mlles Delvoje et Gearty triomphent tous les soirs à Montauban.

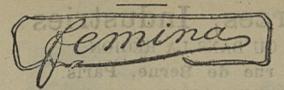
A l'acte du Cirque, attraction sensationnelle :

LES MINELLIS FAMILIE, de l'APOLLO de Londres, les Rois des acrobates.

Malgré cet énorme sacrifice, le prix des places ne sera pas augmenté.

Il sera prudent de retenir ses places.

Paris, 30 janvier, 1 h. 45 s.



Sommaire du n° du 1^{er} Février 1911

Mlle Cleo de Merode en fermière normande.
Des figurants bien dressés : Mlle Geraldine Ferras gardienne d'oies.
Le prestigit de l'aviateur
Deux femmes enseignant la philosophie aux jeunes gens.
Quelques chiffres et monogrammes de bon goût
La tribune libre de « Femina »
La contemporanéité au théâtre, par Fernand Vandereem.
Chez les auteurs, par Henri Duvernois.
Notes d'élegances, par Flossie.
Les contes de « Femina », par François de Nion.
Le photographe est sans pitié.
Une nouvelle interprète d'Ibsen.
Quelques idées de travestis, par Georges Scott.
A la Comédie-Française, pendant une répétition « d'après moi ».
Stagiaires, par Paul Acker
Notre VIII^e tournoi annuel de poésie. Les bavardages de François.
Les bloc-notes de « Femina ».
La mode au théâtre.
La mode de « Femina ».
« Mayfair » roman, par Winifred Grauband.

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° du 23 janvier 1911

Le Tournoi de Hockey de Chamonix.
Weymann voyage avec trois passagers.
Un grand match entre Français.
Une victoire imprévue
Le Match Racing contre Vaingard.
Les Vainqueurs des six heures.
Le Traquage des poings et des gants dans les combats de boxe.
La propriété de l'air.
Une belle promesse de Bathiat.
La course des six heures est remportée par des Outsiders.
Le carnet du sportman.
Ma vie et mes combats, par Jack Johnson.
Les Courses de Nica.
Le prix du grand cercle de Nica.
Le petit dictionnaire sportif
Les sports d'hiver à Chamonix.

Le procès intenté à Maurice Farman est bien un signe des temps.

La vie au grand air, dans son numéro qui paraît samedi 28 janvier, publie les réponses que lui ont adressées à ce sujet, des juristes consultés par elle. Voici la réponse de M. Henry Berthelémy, l'éminent juriste, professeur à la Faculté de Droit de Paris :

« Le bon sens et le droit ne peuvent pas être en désaccord. Les rédacteurs de nos codes n'ont pas pensé à l'aviation ; ils n'ont pas connu la télégraphie sans fil. En constatant, par un article du code civil, ce que les anciens usages consacraient au profit du maître du sol — la propriété du dessus et du dessous — ils ont seulement prohibé les empiétements qui se pourraient concevoir au temps où ils écrivaient.

« Il m'est interdit de creuser une cave, ou même un tunnel sous votre maison, il m'est défendu de construire un pont ou d'installer un câble au dessus de votre jardin. Mais le passage d'un aéroplane doit rester aussi libre — à mon sens — que le passage des ondes hertziennes... ou des ondes sonores. Les seules réserves qu'il faut faire sont « qu'il ne sera pas fait tort aux propriétés ». Le droit de passer en ballon ne comporte pas le droit de tomber ni même de jeter du lest dont la chute peut être dommageable. »

Questions de fait et d'espérances.
Pierre LAFITTE et C^o.

Arrondissement de Cahors

Calvignac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à la mairie, sous la présidence de M. Laites, maire.

Présents : MM. Aussat, Bru, Lagarde, Marius Flaujac, Bousquet, Sirvain.

Le conseil municipal a procédé à la répartition de la somme de 198 francs entre les viticulteurs nécessiteux et les chemins d'exploitations agricoles.

MM. Jean Dajean, 4 fr. ; Fanie Lonjou, 4 fr. ; Jean-Pierre Flaujac, 3 fr. ; Norbert Décremps, 3 fr. ; Jean-Pierre Belvezet, 4 francs ; Joseph Bès, 4 fr. ; Genulphes Garrigues, 3 fr. ; Marie Flaujac, 4 fr. ; Antoine Faure, 4 fr. ; Veuve Pons, 3 fr. ; Firmin Lagarrigue, 3 fr. ; Belvezet, dit Malet, 3 francs ; Philippe Flaujac, 3 fr. ; Veuve Estrubal, 3 fr.

120 francs ont été affectés pour arranger les chemins d'exploitation agricole du Vigné et 30 fr. pour ceux de Labruyère.

Le conseil a approuvé la liste des membres de la médecine gratuite, qui s'élève à vingt-trois.
Il a, en outre, donné un avis favorable à une demande de soutien de famille.

Luzech

Syndicat des planteurs de tabac. — Les membres du syndicat de la commune de Luzech se réunissent

dimanche dernier, à la mairie, sous la présidence de M. Pouzet assisté de M. L. Aladel, secrétaire.

Le bureau, pour 1911, fut constitué de la façon suivante :

MM. Pouzet, président ; Louis Aladel, secrétaire ; Méraud, trésorier ; Henri Servan, trésorier-adjoint.

L'assemblée désigna ensuite le camarade Louis Aladel, comme délégué au Congrès qui doit se réunir à Tonneins.

Le bureau adresse un pressant appel aux planteurs qui ne sont pas encore syndiqués. Les résultats obtenus sont importants, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est seulement par une union très étroite de tous les planteurs de tabac que les revendications pourront aboutir. Que les retardataires ou les indifférents se fassent donc inscrire avec les camarades.

Mauroux

Répartiteurs. — Sont nommés pour remplir les fonctions de répartiteurs titulaires pour l'année 1911 : MM. Célestin Delbreil, Achille Rouch et Camille Bonnefoux.

Sont nommés pour remplir les fonctions de répartiteurs suppléants : MM. Clovis Bons, Félix Allip et Germain Rouch.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Pour les pauvres. — Nous apprenons que des quêtes destinées au bureau de bienfaisance de notre ville ont été faites au collège Champollion, aux cours secondaires et complémentaires des filles et aux écoles primaires des deux sexes. Les élèves de tous ces établissements universitaires et le personnel ont rivalisé de zèle et de dévouement envers les malheureux assistés. Nous ne saurions trop les louer de cet acte de solidarité sociale.

Le montant des souscriptions vient d'être adressé à M. le maire de Figeac.

Les Amis du vieux Figeac. — Les membres de cette Société tiendront leur séance mensuelle mercredi prochain 1^{er} février, à huit heures du soir, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Tribunal correctionnel. — Audience du 28 janvier. — Jean-Baptiste Lapergue de Saint-Perdoux, colportage d'allumettes de contrebande, 300 fr. d'amende et confiscation des allumettes saisies.

Urbain Descargue, 36 ans, mineur à Planioles, est poursuivi pour chasse en temps de neige, l'affaire est mise en délibéré.

Trois condamnations à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis ou en temps prohibé.

L'Hôtel de Sully. — Il existe à Figeac, rue Abel, près la rue du Pin, l'hôtel de Sully, dont le portail, soigneusement sculpté, est digne du célèbre artiste Nicolas Bachelier.

Quand M. H. Mansard de Sagone, inspecteur des monuments historiques, visita Figeac, dans le courant de l'année dernière, il dit à un de nos amis, membre du Conseil municipal, sur un ton pathétique : « Faites tous vos efforts auprès du Conseil municipal pour que cette porte, qui est réellement remarquable, subisse d'abord un délicat lavage qui la débarrasse de l'oxide badigeon dont on l'a recouverte, et qu'ensuite elle soit transmise intacte de génération en génération. »

Le grand ministre d'Henri IV, pendant les dix-sept années que dura sa disgrâce depuis 1610, habitait tantôt cet hôtel, qui est malheureusement sur le point de s'écrouler, tantôt son château de Capdenac, quand il n'était pas à Béthune, d'où il écrivait à nos consuls des lettres fort sympathiques conservées aux archives de Figeac. Il paraît que du vivant d'Henri IV, Figeac et Capdenac appartenaient au duc de Sully, qui, en 1623, fut obligé de se soumettre à Louis XIII et de lui livrer ces deux places fortes, dont l'importance était considérable.

En général, à Figeac, quelques maisons du seizième siècle étaient des détails de sculpture et d'ornements, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, et particulièrement des décorations et des encadrements de portes et de fenêtres, qui rappellent ce bel âge de rénovation de l'art antique.

Marché-Foire du 28 janvier. — Sur le foirail, beaucoup de moutons vendus aux mêmes cours que précédemment et de pores qui ont valu de 120 à 130 fr. les 100 kilos. La bonne grasse a atteint 136 fr. A la halle aux grains. — Blé, de 25 à 26 fr. 25 l'hectolitre ; avoine, de 9 fr. 50 à 10 fr. ; maïs, de 15 à 16 fr. 25 ; haricots, de 30 à 40 fr. Marché aux châtaignes. — Les vertes sont épuisées, les sèches se sont vendues 25 fr. l'hectolitre.

Marché aux noix et aux prunes, nuls.

Place de la volaille. — Volailles, de 75 à 80 cent. le demi-kilo ; oies,

de 1 fr. 05 à 1 fr. 15 ; foies d'oies, de 5 à 6 fr. le kilo ; dindons, 70 cent. le demi-kilo ; dindes, 0 fr. 80. Baisse sur les œufs, à 1 fr. 05 jusqu'à 1 fr. 15 la douzaine. La truffe avait été portée en petite quantité ; elle a valu de 6 à 8 fr. le kilo ; un beau lot a été payé 10 fr.

Bagnac

Foire du 3 février. — Notre foire mensuelle se tiendra vendredi prochain 3 février.

Comme c'est une des foires les plus importantes de l'année, nous pouvons assurer que nos foirails seront abondamment garnis de bœufs, vaches, brebis et pores gras.

De nombreux marchands ayant l'habitude de s'y rendre, les propriétaires sont sûrs d'écouler facilement leurs bestiaux à des prix très rémunérateurs. Si le beau temps se met de la partie, nous aurons certainement une très belle foire.

Bretenoux

Amicale de tir du Haut-Quercy. — On nous communique, avec prière d'insérer, la liste des numéros gagnants de la tombola : 109 55 375 363 390 251 597 284 2 232 361.

Les lots non réclamés dans le délai de deux mois seront de droit acquis à la Société.

Cajarc

Nécrologie. — Nous apprenons le décès à l'âge de 83 ans de Mme Veuve Brousse, mère de Mme Vve Louis Bruel, négociant, et de M. Brousse, chef d'escadron en retraite.

Les obsèques ont eu lieu mardi, à neuf heures du matin. Après la cérémonie, le corps a été porté à la gare pour être dirigé sur Fumel, ville natale de Mme Brousse.

En cette pénible circonstance, nous adressons à Mme Veuve Bruel à M. Brousse et à leur famille nos plus vives et plus sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concert de l'Orphéon. — Voici le programme du grand concert que l'Orphéon de Gourdon donnera les 4 et 5 février 1911.

Première partie : 1. Ballet de Coppélia (Léo Delibes), Union Musicale. — 2. Les Paysans, chœur (Saintis), Orphéon. — 3. Carmélia, chanson Sorrentine de Tagliacomo, M. Fontauzard. — 4. Paves fous, chanson de paysan, (Tagliacomo), M. Beysens. — 5. J'arrive de Montluçon, chansonnette comique (Ouvrard), M. Maury. — 6. Chanson pour Elle (Christine), M. Domecq fils. — 7. La croix du chemin (Goublier), M. P. Métadié. — 8. La Closerie aux Genêts (Mercadier), M. P. Métadié. — 9. Chez un Republicain, chansonnette (Fragson), M. A. Albier. — 10. Faust, fantaisie (Gounod), orchestre.

Deuxième partie : 1. Pampres d'Or, valse (Lanquetau), Union Musicale. — 2. La Violette, chœur (Palliard), orphéon. — 3. Ninon, voici les roses (J. Darien), M. Gineste fils. — 4. Le Cor de Flégier, M. Beysens. — 5. L'Angelus de la Mer (Goublier), M. Fontauzard. — 6. Maître Patelin, opéra de Bazin, M. Fontauzard. — 7. Chanson d'oubli (Klotz), M. Domecq fils. — 8. J'ons pas bougé, chansonnette comique (Paulus), M. Maury. — 9. Le roi de Lahore, Arioso (Massenet), M. P. Métadié. — 10. Quant nous serons vieux (Delmet), M. P. Métadié. — 11. C'est l'Écho, romance (Gangloff), M. Jauvion. — 12. Le Baptême du Moutard, scène comique, M. Albier. — 13. Allegro (X...), fanfare.

Troisième partie : Aux Vingt-Huit Jours, vaudeville en 1 acte, de Virgile Thomas.

Nota. — La soirée du samedi 4 sera réservée pour les membres honoraires.

Orchestre sous la direction de M. Dupas.

Assistance judiciaire. — Le bureau d'assistance judiciaire près le tribunal de Gourdon se réunira le 3 février prochain, à deux heures du soir.

Société des Vétérans. — La perception des cotisations du premier trimestre 1911 pour la 1836^e section de Gourdon aura lieu à la mairie, salle de la justice de paix, le dimanche 5 février, à deux heures.

Le taux de cette première cotisation est de 3 fr. 50, dont 0 fr. 25 à verser à la caisse de la Fédération départementale des sections du Lot.

Etat civil de la première quinzaine. — Naissances : 4 garçons et 1 fille.

Décès : Marthe Combette, 83 ans, avenue Gambetta. — Louis Taillaud, 3 mois, avenue Cavaignac. — Pierre Brouillonnat, 24 ans, de Prouillac. — Marc Grangé, 74 ans, à Roquemeyrisse. — Marie Tocaven, 72 ans, veuve Chausset, boulevard Mainiol. — Jacques Lentrigo, 70 ans, boulevard Mainiol. — Pierre Parent, cultivateur, 61 ans, à Font-d'Audan. — Armide Maleville, 55 ans, veuve Terrié, de Gourdon.

Vayrac

Arrestation. — La gendarmerie a procédé à l'arrestation d'un marchand ambulancier, âgé de 26 ans, nommé Elias Avigdor. Cette arrestation a été opérée sur la plainte d'un boulanger de Laroquebrun qui lui avait acheté une montre 100 fr. vendue comme étant en or, alors qu'elle n'est, paraît-il, qu'en métal doré.

Avigdor a été conduit immédiatement devant M. le procureur de la République à Gourdon.

Bibliographie

Qu'est-ce que la « Bohème » selon Murgel ? M. Jules Lemaître examine cette question dans *Les Années*. Très joli, le numéro d'aujourd'hui, consacré en partie à un cinquantenaire d'Henri Murgel : il contient, avec la délicate étude de Jules Lemaître, des souvenirs de Jules Claretie, des pages oubliées, un fragment musical de « La Bohème », de Léon Cavallo, le tout illustré de ravissants croquis de Léandre... On trouvera, dans ce même numéro, le texte des discours académiques de M. nseigneur Duchesne et Etienne Lamy, d'un remarquable article de Pierre Lalo, sur les idées musicales de Richard Strauss, des réflexions sur « Les Vieilles Eglises » par Maurice Barrès, les Chroniques d'Yvonne Sarcay, du Bonhomme Chrysale, etc.

En vente partout : 25 centimes.

Qu'est le mystère historique le plus profondément troublant ? Celui qui a le plus souvent inspiré l'imagination des romanciers, des poètes et... des chercheurs ? C'est la tragique aventure de « Masque de Fer ». Eh ! bien, *Mon Dimanche* nous révèle aujourd'hui, en un article très littéraire de M. Charles Feley l'écrivain bien connu, « la véritable identité » de l'homme qui passa, « masqué », près de quarante années de sa vie en prison ! De la citadelle de Pignerol aux casemates de Ste-Marguerite, à la Bastille où il mourut, nous vivons le singulier prisonnier et peu de voyages laissent dans un mémoire un souvenir aussi touchant !

Après cette page dramatique, *Mon Dimanche*, qui entend varier nos plaisirs, nous offre dans le même numéro « La Table qui parle », fantaisie très humoristique de M. Emile Bergerat ; « Les Femmes qui n'ont pas peur », fort curieux reportage sur le courage et l'ergie féminins, avec nombreuses anecdotes ; « Les Millions de Navidal, amusant épisode de l'ardente vie espagnole ; le portrait-charge de « Mme Marguerite Andoux », la couturière-femme de lettres dont on connaît la célébrité rapide. Ce spirituel « portrait-charge » est accompagné de la page la plus émue, la plus jolie de Marguerite Andoux : « La fuite de Marie Claire » Un grand roman dramatique : « Le chemin du bonheur », par Paul Bonhomme, une page pleine de jeux et de belles histoires « pour les enfants », un grand concours avec multiples prix, plus de soixante articles illustrés complétant heureusement cette publication unique de la famille.

Mon Dimanche ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout dès le vendredi. Demandez-en des numéros spécimens gratuits et franco, à l'administration, 83 rue de l'Ourast, Paris.

LA RENAISSANCE CONTEMPORAINE

BI-MENSUELLE
Sur 44, 48 et 62 pages de texte.
Abonnement : 8 fr. par an (24 numéros).
— Primes d'abonnement.

Paris : 41, Rue Monge, 41
Sommaire du 24 janvier 1911

Notre enquête sur le problème de la vie après la mort (suite et fin), René-Albert Fleury. — Quelques pensées sur la vie et la mort. Shakespeare, Wagner, Dante, Victor Cousin, Joubert, Descartes, Emerson, Montaigne, Schopenhauer, Michelet, R. V. — Chronique Parisienne : La guerre aux Palmes. — Madame Curie à l'Académie. — Une statue aux Tuileries. — La pudeur dans l'art. — Un oublié. — Le « Colline » de Mürger. — Le poète maudit. — Le tombeau d'une cigale, Charles Holweck.

Chronique Poétique : Poètes contemporains (XVII^e), Robert Vayssié. — Notes sur le mouvement artistique : La Cimaise. — Willette au Louvre, U. Brunelleschi. — Critique des livres : Quelques propos d'un court-révolutionnaire ; L'inventaire ; Un chauffeur ; La petite Gratianna ; Moncier l'Aggréz ; de Goupil à Margot ; Quelques brochures, Alphonse Roux. — Faits et gestes de la quinzaine, Henri Alorga.

Information scientifique, Charles Meunier. — Le mouvement artistique à l'étranger : Courrier de Munich, C. Santelli. — Pages humoristiques : Microcosme (Silhouettes d'aujourd'hui) — VII. François de Croisset, Georges Martin.

Feuilletons inédits de la « Renaissance Contemporaine » : Zara-Thustra, Poème Dramatique, Paul Verola. — Contes de la Grand'Roue « Laufenbourg » (suite), Pierre Meunier.

Bibliographie — livres recommandés — Sommaire des Revues.
Prix du numéro : France : 0 fr. 45 — Etranger : 0 fr. 60.

« La Renaissance Contemporaine » est la plus variée et la plus documentée des grandes Revues de la quinzaine. Son abonnement est des plus accessibles.

LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 1566, du 28 janvier 1911
L'Institut Océanographique de Paris, par E.-A. Martel. — Le radium métallique, par Jacques Danne. — La science au Puy-de-Dôme, par E.-A. Martel. — La lumière anéon, par Maurice Le Blanc, fils. — La transplantation des membres et des organes, par le docteur Buisson. — Académie des sciences ; séance des 16 et 23 janvier 1911, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

A DOSE ENTIERE : Le plus agréable des Purgatifs
THÉ CHAMBARD
A DEMIE DOSE : La meilleure Tisane de Santé

Applications générales de l'Électricité

Eclairage électrique par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie, Appareillage, Sonneries

TÉLÉPHONES PRIVÉS ET DE RÉSEAU

Force Motrice, Dynamo

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous les travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix déduit toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 67

IL FAUT SE MÉFIER

Si vous avez le teint jaune, les traits tirés, les paupières et le dessous des yeux gonflés et surtout si vous souffrez du dos, vous êtes prévenu du mal qui vous guette.

Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) Mme J. Bosc, 44 rue de la Révolution, nous dit : « A certains moments mes douleurs de reins devenaient si vives que je ne pouvais même pas me baisser. La nuit, je n'osais remuer, j'avais des cauchemars, et la souffrance me réveillait fréquemment. En me levant j'étais toute courbaturée, mes articulations étaient raides et craquaient. Ces souffrances qui m'étaient survenues à la suite de grandes fatigues, il y a deux ans, s'atténuèrent dès les premiers jours de traitement par les Pilules Foster. Mes nuits étaient plus calmes, et peu à peu je repris mes forces. Au bout de trois semaines j'étais guérie, et depuis ma santé est très bonne. »

Si vous souffrez de douleurs dans le dos et les côtés, rhumatismes, étourdissements, boursoufflement des paupières, enflure ou gonflement des articulations, urines brûlantes, foncées, irrégulières, vos reins sont atteints. Enrayez immédiatement le mal, toute négligence pouvant avoir des suites souvent mortelles. Les Pilules Foster sont le spécifique indiqué, leur action curative étant souveraine.

Toutes pharmacies. (Exiger la signature « James Foster »). 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris.

AVIS

M. CROS VICTOR ancien Restaurateur, rue Saint-André, à Cahors, informe le public qu'il reprend son Restaurant à partir du 1^{er} FÉVRIER.

Maison fondée en 1849

P. VERDIER

Diplômé de l'École Nationale d'Horlogerie, de Mécanique de précision et d'ÉLECTRICITÉ



Corbeilles de mariages, Orfèvrerie Christoffe Chronomètres VERDIER Seul dépositaire DE LA MONTE JEUL Justement réglés pour sa précision et son bon marché (Marque Française) Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis Articles de grand luxe pour fumeur Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

A Cahors, Boulevard Gambetta en face l'Hotel des Ambassadeurs

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 30 janvier 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les pores ou cotons au 50 k. poids vif.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.026		0,82	0,78	0,72
Vaches.....	1.399	806	0,80	0,72	0,68
Taureaux...	437		0,75	0,70	0,66
Veaux.....	1.394	2.074	1,00	0,95	0,90
Moutons....	16.828	5.237	1,03	1,00	0,95
Porcs.....	4.074	2.560	0,62	0,58	0,56

OBSERVATIONS. — Vente lente sur les bœufs, veaux et moutons ; bonne sur les pores.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'on deuxième et troisième qualités.

Chronique agricole

Si les façons culturales fournies aux récoltes en cours de végétation sont favorables à la production de rendements élevés, en ce sens qu'elles permettent l'aération de la couche superficielle du sol et la conservation de son humidité, elles agissent aussi d'une excellente manière en le débarrassant des mauvaises herbes. C'est d'ailleurs dans ce but qu'elles sont le plus souvent pratiquées par la plupart des cultivateurs.

Les plantes adventices sont, en effet, nuisibles au premier chef, et l'on doit s'efforcer, par tous les moyens, de débarrasser le sol de ces redoutables parasites.

« Rien ne pousse comme la mauvaise herbe », est-il dit bien souvent, et rien aussi n'est plus vrai, au sens propre du mot. Les plantes adventices, adaptées depuis longtemps aux conditions locales, ont une rusticité et une facilité de multiplication qui en font les hôtes les plus malfaisants de nos exploitations.

Elles gênent, d'abord, par leur présence, les plantes cultivées, qu'elles étouffent parfois en prenant, au détriment des bonnes, l'espace et la lumière qui leur sont indispensables.

Pour leur existence, elles retiennent avec facilité, du sol et du sous-sol, les éléments nutritifs dont les plantes cultivées ont un impérieux besoin, appauvrissant nos terres qui réclament, pour leur fertilisation, tant de travail et de dépenses.

« Une mauvaise herbe tient la place d'une bonne », dit-on aussi. Le reproche est certainement trop timide, car une mauvaise herbe, pour se nourrir, demande souvent plus de matières alimentaires qu'une plante cultivée. Et, sur ce point, d'après le nombre, parfois considérable, il est possible de se rendre compte des sommes qu'elles enlèvent chaque année à notre agriculture.

Pour se former, les plantes adventices ont besoin, comme tous les végétaux d'ailleurs, d'une grande proportion d'eau. Cet élément, si précieux, pour la conservation duquel nous faisons tous nos efforts, est encore enlevé en abondance par les plantes de mauvaise nature. Ces dernières dessèchent ainsi la couche arable, en raison de leur ombre et de leur vigueur.

De cette façon, les bonnes sont privées d'un élément indispensable et leur rendement est diminué, particulièrement dans les années où des

pluies rares dispensent d'une manière trop parcimonieuse l'eau dont les plantes cultivées ont besoin pour s'accroître.

La destruction des plantes adventices est réellement difficile, parfois. C'est le cas dans nos céréales semées à la volée. Si, là, des sarclages coûteux sont à la rigueur possibles, les binages, rapides et efficaces, ne peuvent qu'exceptionnellement leur être fournis. Il devient alors difficile, sinon impossible, de purger les céréales des mauvaises herbes qui les envahissent, surtout en années humides.

Une catégorie de plantes particulièrement nuisibles, les moutardes et les ravenelles, sont cependant assez faciles à détruire, grâce aux sels de cuivre.

Malheureusement, sur toutes nos cultures, il n'est pas possible d'utiliser ce puissant remède.

Pour lutter efficacement et avec facilité contre les plantes nuisibles, il est indispensable de modifier, sur bien des points, notre manière d'ensemencer les terres : au semis à la volée devra, de plus en plus, être substitué l'ensemencement en lignes, plus avantageux sous tous les rapports. Les binages sont alors rendus faciles et le nettoyage du sol pourra s'effectuer d'une manière complète.

Le mode d'application des binages n'est pas non plus sans avoir une grande influence sur leur efficacité, et dans tous les cas où il sera possible de les effectuer, souvenons-nous qu'il n'est de bons binages que ceux qui sont faits de bonne heure, « avant l'herbe », comme disent les bons praticiens. C'est le seul moyen d'éviter les inconvénients résultant de la présence des plantes adventices, et aussi d'agir vite, et, par conséquent, d'une manière économique.

A.-L. MÉTAYER.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET de CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Le propriétaire-gérant: A. COUÉSLANT

Chemin de Fer d'Orléans

Grande Semaine d'Hiver des Pyrénées

Du 28 Janvier au 9 Février 1911, le Touring-Club de France organise, dans la région Pyrénéenne, de grandes manifestations sportives qui s'étendront depuis les Pyrénées-Orientales jusqu'aux Basses-Pyrénées.

D'importantes réunions auront lieu notamment à Vernet-les-Bains, Mont-Louis, Luchon, Cauterets. Des excursions en trainaux permettront aussi la visite de quelques points intéressants de la chaîne: Puigcerda, Axat, Vallée du Lys, Cirque de Gavarnie, Pont d'Espagne, Eaux Chaudes, etc... Le trajet de Luchon à Bagnères-de-Bigorre se fera également en trainaux par les cols de Peyresourde et d'Aspin, au milieu des paysages les plus grandioses.

Pour tous renseignements sur le programme, les conditions de participation aux fêtes et excursions et le voyage d'accès aux régions ci-dessus, s'adresser au Touring-Club de France, 65 avenue de la Grande-Armée, Paris.

Facilités accordées pour le 5^e Concours International de Ski AU LIORAN

Ainsi qu'il a été annoncé, le Club Alpin Français organise du 10 au 15 Février 1911 son 5^e Concours International de Ski au Lioran, dans le massif du Cantal.

La Compagnie d'Orléans, qui dessert le lieu même du Concours par sa ligne de Neussargues à Aurillac, accordera les facilités suivantes:

1^o Validité du 5 au 18 Février pour les billets aller et retour délivrés à destination du Lioran au départ des gares et stations situées dans la zone délimitée par les lignes ci-après: a) Gannat, Montluçon, Clermont-Ferrand, Arvant au Lioran; b) Limoges au Lioran; c) Périgueux au Lioran; d) Rodez, Figeac au Lioran; e) Cahors et Brive au Lioran.

2^o Délivrance aux concurrents et touristes résident à Aurillac, Vic-sur-Cère, Murat et Neussargues, de cartes de libre circulation de toutes classes, à prix réduits, permettant aux titulaires de circuler à leur gré entre ces villes et le Lioran pendant la durée du Concours, soit du vendredi 10 Février inclus au mardi 14 Février inclus.

3^o Trains. — En outre des trains du service ordinaire, des trains spéciaux circuleront chaque jour pendant la durée du Concours, le matin entre Aurillac et le Lioran (départ 6 h. 41, arrivée 8 h. 7) et le soir entre le Lioran et Aurillac (départ 5 h. 1 soir, arrivée 6 h. 37) et entre le Lioran et Murat (départ 4 h. 57 soir, arrivée 5 h. 25 soir). Le train spécial de retour entre le Lioran et Murat correspondra à cette dernière gare au train arrivant à 6 h. 8 à Neussargues, d'où part à 7 h. 32 soir l'express pour Paris (voiture directe avec couchettes et places de 1^{re} et 2^{me} classes).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition

permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villages des régions desservies par son réseau.

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

ON DEMANDE A ACHETER

Propriétés, Commerces, Industries
A CAHORS, AUX ENVIRONS OU DANS LA RÉGION
BANQUE MODERNE, 33, rue de Berne, Paris.
COMMANDITES, ASSOCIATIONS, PRÊTS
Capital pour Sociétés, 14^e année
ÉTUDE SUR PLACE A NOS FRAIS — DISCRETION

Confiez tous vos achats;

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous

Par la qualité irréprochable de ses Produits

Par ses Prix sensationnels de bon marché

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

parce qu'elle est:

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

& VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des Ordonnances

Expédie dans tout le Département des Produits rigoureusement purs sortant des meilleures Maisons, POULENC, DAUSSE, BAYER, ou préparés par le Pharmacien lui-même, d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908, ou exactement conformes aux ordonnances de MM. les Docteurs.

Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur: Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Ancien Directeur du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, à Paris.

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

(SERVICE D'HIVER 1910-11)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																																						
739		3		121		23		35		1125		42		16		1140-1128		1132 (*)		4		122		700		1136																								
OMNIBUS		RAPIDE		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS																								
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} classe		1 ^{re} classe		1 ^{re} classe		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.																										
PARIS (Orsay) dép.	8 20 m.	7 30 s.	8 35	10 51 s.	—	TOULOUSE d.	1 30 s.	4 45 s.	3 47 s.	6 3 s.	8 45 s.	11 37 s.	5 28 m.	9 16 m.	CAHORS. — dép.	6 11 s.	7 28 s.	12 48 s.	6 52 s.	PARIS (Orsay) dép.	8 20 m.	7 30 s.	8 35	10 51 s.	—	TOULOUSE d.	1 30 s.	4 45 s.	3 47 s.	6 3 s.	8 45 s.	11 37 s.	5 28 m.	9 16 m.	CAHORS. — dép.	6 11 s.	7 28 s.	12 48 s.	6 52 s.											
PARIS (Aust.) dép.	8 30	7 9	8 45 s.	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	5 38	4 37	7 59	9 34	12 30 m.	7 15	10 53	MONTAUBAN d.	1 49	5 38	4 37	7 59	9 34	12 30 m.	7 15	10 53	MONTAUBAN d.	1 49	5 38	4 37	7 59	9 34	12 30 m.	7 15	10 53	MONTAUBAN d.	1 49	5 38	4 37	7 59	9 34	12 30 m.	7 15	10 53									
LIMOGES (arrivé)	3 16	2 12	12 57 m.	2 45 s.	8 43 m.	CAUSSADE	—	6 3	5 16	8 42	9 57	—	7 50	11 33	CAUSSADE	—	6 3	5 16	8 42	9 57	—	7 50	11 33	CAUSSADE	—	6 3	5 16	8 42	9 57	—	7 50	11 33	CAUSSADE	—	6 3	5 16	8 42	9 57	—	7 50	11 33									
LIMOGES (départ)	3 16	2 12	12 57 m.	2 45 s.	8 43 m.	LALBENQUE	—	6 2	5 54	9 25	—	—	8 38	12 13 s.	LALBENQUE	—	6 2	5 54	9 25	—	—	—	8 38	12 13 s.	LALBENQUE	—	6 2	5 54	9 25	—	—	—	8 38	12 13 s.	LALBENQUE	—	6 2	5 54	9 25	—	—	—	8 38	12 13 s.						
BRIVE (arrivé)	6 20	3 41	2 28	4 34	12 55 s.	CIEURAC	—	6 2	6 2	9 34	—	—	8 47	12 22	CIEURAC	—	6 2	6 2	9 34	—	—	—	8 47	12 22	CIEURAC	—	6 2	6 2	9 34	—	—	—	8 47	12 22	CIEURAC	—	6 2	6 2	9 34	—	—	—	8 47	12 22						
BRIVE (départ)	6 45	3 48	2 41	4 50	12 12	SEPT-POINTS	—	6 13	6 13	9 46	—	—	8 59	12 34	SEPT-POINTS	—	6 13	6 13	9 46	—	—	—	8 59	12 34	SEPT-POINTS	—	6 13	6 13	9 46	—	—	—	8 59	12 34	SEPT-POINTS	—	6 13	6 13	9 46	—	—	—	8 59	12 34						
Gignac-Cressens.	7 21	—	—	—	1 47	CAHORS (arr.)	2 45	6 37	6 21	9 54 s.	10 35	1 26	9 7	12 42	CAHORS (arr.)	2 45	6 37	6 21	9 54 s.	10 35	1 26	9 7	12 42	CAHORS (arr.)	2 45	6 37	6 21	9 54 s.	10 35	1 26	9 7	12 42	CAHORS (arr.)	2 45	6 37	6 21	9 54 s.	10 35	1 26	9 7	12 42	CAHORS (arr.)	2 45	6 37	6 21	9 54 s.	10 35	1 26	9 7	12 42
SOUILLAC (arr.)	7 40	—	—	—	8 23	CAHORS (dép.)	2 49	6 45	7 4	15 47 m.	10 40	1 30	9 27	—	CAHORS (dép.)	2 49	6 45	7 4	15 47 m.	10 40	1 30	9 27	—	CAHORS (dép.)	2 49	6 45	7 4	15 47 m.	10 40	1 30	9 27	—	CAHORS (dép.)	2 49	6 45	7 4	15 47 m.	10 40	1 30	9 27	—	CAHORS (dép.)	2 49	6 45	7 4	15 47 m.	10 40	1 30	9 27	—
SOUILLAC (dép.)	7 45	—	—	—	8 43	ESPÈRE	—	—	7 17	6 1	—	—	9 39	—	ESPÈRE	—	—	7 17	6 1	—	—	—	9 39	—	ESPÈRE	—	—	7 17	6 1	—	—	—	9 39	—	ESPÈRE	—	—	7 17	6 1	—	—	—	9 39	—						
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	8 52	St-Denis-Catus	—	—	7 31	6 17	—	—	9 52	—	St-Denis-Catus	—	—	7 31	6 17	—	—	—	9 52	—	St-Denis-Catus	—	—	7 31	6 17	—	—	—	9 52	—	St-Denis-Catus	—	—	7 31	6 17	—	—	—	9 52	—						
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	9 9	Thédirac-Peyril.	—	—	7 45	6 33	—	—	10 5	—	Thédirac-Peyril.	—	—	7 45	6 33	—	—	—	10 5	—	Thédirac-Peyril.	—	—	7 45	6 33	—	—	—	10 5	—	Thédirac-Peyril.	—	—	7 45	6 33	—	—	—	10 5	—						
Nozac	8 19	—	—	—	9 20	Déagnac	—	—	7 54	6 42	—	—	10 13	—	Déagnac	—	—	7 54	6 42	—	—	—	10 13	—	Déagnac	—	—	7 54	6 42	—	—	—	10 13	—	Déagnac	—	—	7 54	6 42	—	—	—	10 13	—						
GOURDON	8 31	—	—	—	9 33	Saint-Clair	—	—	8 2	6 53	—	—	10 24	—	Saint-Clair	—	—	8 2	6 53	—	—	—	10 24	—	Saint-Clair	—	—	8 2	6 53	—	—	—	10 24	—	Saint-Clair	—	—	8 2	6 53	—	—	10 24	—							
Saint-Clair	8 40	—	—	—	9 43	GOURDON	—	—	8 17	7 10	11 22	—	10 37	—	GOURDON	—	—	8 17	7 10	11 22	—	—	10 37	—	GOURDON	—	—	8 17	7 10	11 22	—	—	10 37	—	GOURDON	—	—	8 17	7 10	11 22	—	—	10 37	—						
Déagnac	8 51	—	—	—	9 55	Nozac	—	—	8 20	7 19	—	—	10 45	—	Nozac	—	—	8 20	7 19	—	—	—	10 45	—	Nozac	—	—	8 20	7 19	—	—	—	10 45	—	Nozac	—	—	8 20	7 19	—	—	10 45	—							
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	10 7	Lamothe-Fénel.	—	—	8 35	7 29	—	—	10 54	—	Lamothe-Fénel.	—	—	8 35	7 29	—	—	—	10 54	—	Lamothe-Fénel.	—	—	8 35	7 29	—	—	—	10 54	—	Lamothe-Fénel.	—	—	8 35	7 29	—	—	10 54	—							
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	10 19	CAZOULÈS	—	—	8 40	7 44	—	—																																						